

# Prêt santé initiative

## INITIATIVE ILE DE FRANCE

### Présentation du dispositif

Le prêt santé Initiative a pour objectif :

- d'augmenter les fonds propres du professionnel de santé,
- de financer les besoins immatériels non financés par les banques (fonds de roulement, etc.),
- de financer des investissements nécessaires pour l'aboutissement du projet,
- d'améliorer l'accès au crédit bancaire en sécurisant les risques liés au projet.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, toute profession de santé médicale et paramédicale, en création, reprise ou développant une activité en Ile-de-France.

Une attention particulière sera portée aux projets souhaitant s'installer dans des zones à faible dotation d'offre de santé.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt santé initiative est un prêt personnel à 0% d'un montant maximum de 50 000 €.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt santé initiative est remboursable jusqu'à 60 mois incluant la possibilité d'un différé de remboursement jusqu'à 6 mois.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

##### — Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Ile-de-France.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Dirigeant
  - › Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE ILE DE FRANCE

- **Initiative Ile de France Siège**  
36 rue des PETITS-CHAMPS  
75002 PARIS  
Téléphone : 01 44 90 87 00  
Télécopie : 01 44 90 87 04  
E-mail : [contact@initiative-iledefrance.fr](mailto:contact@initiative-iledefrance.fr)